

L'écho de Sainte-Fauste

L'écho de Sainte-Fauste

BULLETIN MUNICIPAL N° 11

Octobre 2008



NOTRE PHOTO : CHEMIN DU RIAU

Ce chemin, nouvellement créé, se veut le symbole de la liaison entre Sainte-Fauste et Ablenay. Interdit aux véhicules (sauf aux riverains), le long du ruisseau, il

est très agréable à emprunter, les habitants de la commune sont de plus en plus nombreux à venir y marcher.

LE MOT DU MAIRE

Après la mise en place d'une nouvelle équipe, le bulletin municipal reprend son cours. Ce bulletin se veut l'un des moyens de résumer les différents événements, petits et grands, de la vie communale.

En aucun cas, ce bulletin ne saurait être le seul lien entre les élus du Conseil Municipal et les habitants de Sainte-Fauste. Ces élus ont l'obligation de vous écouter, de vous expliquer le sens de l'action de la mairie dans ses domaines de compétences. Dans une communauté villageoise comme la nôtre, il est important que ce lien direct soit une réalité vivante. Il s'agit là de cette spécificité qui fonde, avec ses 36 000 communes, le fonctionnement de notre république.

Les tâches et les sollicitudes sont nombreuses; nous devons faire face aux préoccupations quotidiennes et mettre en œuvre les lignes directrices de l'évolution de notre commune.

Dans cet amoncellement d'idées, de besoins, le Conseil Municipal doit discerner le sens du bien commun qui n'est pas nécessairement la somme des besoins individuels.

Je souhaite que la lecture de ce bulletin vous fasse partager notre volonté de mieux vivre ensemble à Sainte-Fauste.

Jean-Marc BRUNAUD

ACTUALITES

REMEMBREMENT

Le remembrement a été clôturé en juin 2008 et la nouvelle définition des parcelles a été distribuée à chaque intéressé. Dans le cadre de ce remembrement, il a été donné la possibilité aux propriétaires qui le désiraient d'acquérir gratuitement des plants d'arbres et arbustes, la plantation restant à leur charge, pour aménager leur nouveau terrain. Le Conseil Général, qui est à l'origine de cette opération a proposé des plans d'implantation et a organisé une journée de formation pour ceux qui le désiraient.



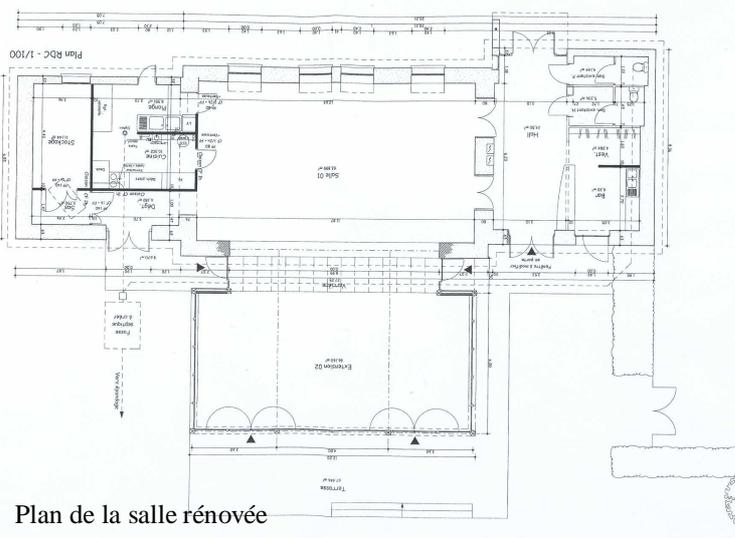
Journée de formation pour les futurs planteurs

REHABILITATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

La réhabilitation de la salle des fêtes avait pour but de mettre le bâtiment aux normes, notamment au niveau de la cuisine et de créer un espace de stockage pour le mobilier (table et chaises).

Bref, même si la salle a gagné quelques mètres carrés, elle n'en reste pas moins une salle d'une taille familiale et conviviale.

Les voisins, eux, n'auront plus à craindre les locataires peu respectueux puisqu'un limiteur de bruit a été installé. le principe là aussi est on ne peut plus simple : après plusieurs avertissements lorsque le son dépasse la limite autorisée, celui-ci se coupe définitivement.



Plan de la salle rénovée



La nouvelle salle et sa vue sur le parc

Les travaux, commencés début janvier sont maintenant presque achevés. Seuls les aménagements extérieurs (plantations, installation du portail) restent à faire.

La salle multi-activités, puisqu'elle a également changé d'appellation, sera donc disponible à la location dès la fin du mois d'octobre. Les modalités de location seront expliquées dans le prochain bulletin. Aujourd'hui, le bâtiment a été agrandi. Une extension a été créée, vers l'arrière (le jardin), d'après les plans de M. Jean-Pierre DEVAUX, architecte à Châteauroux. La cuisine a été ramenée à la place de la petite salle ; elle respecte maintenant la norme de la "marche en avant", principe selon lequel le sale et le propre ne doivent pas se croiser. Derrière la cuisine, il y a un local de stockage ce qui signifie un gain de place par rapport à avant où les chaises et les tables étaient stockées au fond de la salle de réception.

De nouvelles activités (musique, théâtre, gym, chorale, ...) pourraient être pratiquées dans cette salle pourvu qu'ils y aient un



La salle multi-activités vue du parc

VIE DE LA COMMUNE

DIVERS

Depuis le 1er septembre, le Conseil Général a mis en place une nouvelle organisation de son réseau de transport départemental de voyageurs. voici quelques informations utiles pour mieux utiliser

Afin d'inciter les personnes à utiliser le transport collectif, le Département met en place une tarification attractive, réduisant de manière significative le prix des trajets.

- A partir du 1^{er} septembre 2008, **pour tous vos trajets**, le tarif passe à **2 €**. C'est trois fois moins cher que le prix moyen d'un billet dans l'ancien dispositif.
- **Pour 10 voyages**, une carte spécifique vous coûte **15 €**.
- **L'abonnement hebdomadaire** revient à **12 €**.
- **L'abonnement mensuel** à **40 €**.
- **L'abonnement annuel** à **400 €**.

Comparé au coût annuel de l'utilisation quotidienne d'une voiture de petite cylindrée, plus de 5 000 €, l'abonnement annuel pour se rendre de son domicile à son lieu de travail est particulièrement avantageux.



Les nouveaux véhicules Aile Bleue seront accessibles et confortables

LIGNE D PRUNIER > CHÂTEAUROUX

Jours de circulation sauf jours fériés	Service 1	Service 2
	M J S	L Me V
PRUNIER	℄	℄
Bommiers	℄	℄
Ambrault	℄	℄
Saint-Août	℄	℄
Vouillon	℄	℄
Brives	℄	℄
Meunet-Planches	℄	℄
Saint-Aubin	℄	℄
Condé	℄	℄
Sainte-Fauste	℄	℄
CHÂTEAUROUX Gare Routière	8:45	14:15
Réseau Urbain Horizon Bus*	8:53	14:29
Train en direction de Paris*	8:58	15:04
Train en direction de Limoges*	9:29	14:57

CHÂTEAUROUX > PRUNIER

Jours de circulation sauf jours fériés	Service 3	Service 4
	M J S	L Me V
Train en provenance de Limoges*		18:59
Train en provenance de Paris*	11:08	18:55
Réseau Urbain Horizon Bus*	11:23	
CHÂTEAUROUX Gare Routière	11:35	19:15
Sainte-Fauste	℄	℄
Condé	℄	℄
Saint-Aubin	℄	℄
Meunet-Planches	℄	℄
Brives	℄	℄
Vouillon	℄	℄
Saint-Août	℄	℄
Ambrault	℄	℄
Bommiers	℄	℄
PRUNIER	℄	℄

COMMENT LIRE LES TABLEAUX HORAIRES

Plusieurs services peuvent être proposés sur une même ligne. Les jours de fonctionnement du service sont indiqués en vert.

Service 1
L M Me
J V

℄ = Service à la demande
Communes desservies à la demande avec réservation préalable au :
N° Vert 0 800 77 86 21
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Jours de circulation sauf jours fériés	Service 1	Service 2
	M J S	L Me V
Néret		
Champillet	℄	
Urciers	℄	
Feusines	℄	
La Motte-Feuilly	℄	
Perassay	℄	
Poulligny-Saint-Martin	℄	
Poulligny-Notre-Dame	℄	
Sainte-Sévère	℄	
Briantes	℄	
Montlevicq	℄	
Lacs	℄	
LA CHÂTRE Champ de Foire		6:40
Montgirvy Mairie		6:45
Nohant D943		
Vic Monument aux Morts		6:55
Sarzay		
Montipouret		
Mers-sur-Indre		
Tranzault		
Lys-Saint-Georges		
Jeu-les-Bois		
CHÂTEAUROUX Gare Routière		7:25
Réseau Urbain Horizon Bus		7:35
Train à destination de Paris		8:03
Train à destination de Limoges		7:58

6:40
Heures de passage du service régulier.

7:25
Pas d'arrêt du service.

Les horaires permettent la correspondance avec les autres réseaux de transports :

- le réseau urbain de la CAC
- le réseau SNCF

Les horaires de ces 2 réseaux sont donnés à titre indicatif.

Pour plus de renseignements :

- Horizon Bus au 02 54 60 11 00
- Contact TER (SNCF) au 0 891 70 55 55

VIE DE LA COMMUNE

MANIFESTATIONS

Commémoration du 8 Mai

Comme chaque année, une cinquantaine d'habitants, le conseil municipal, ainsi que de nombreux enfants de la commune se retrouvaient au monument aux morts à 11h30, afin de commémorer le 8 Mai 1945.

Le Maire prononça un mot de bienvenue à l'assistance. Après un dépôt d'une gerbe au pied du monument, suivi d'une minute de silence, il donna lecture du message de Monsieur le Ministre d'état aux anciens combattants écouté avec beaucoup d'attention.

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôtura cette cérémonie, place de l'église sous les marronniers fleuris, le soleil étant de la partie.

Petite anecdote : un gentil pèlerin belge sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle, se trouvait à passer, cherchant à faire des achats pour son déjeuner. Toute la foule fut ravie de lui faire partager le verre de l'amitié et de bavarder en toute convivialité. Aucun commerçant ne pouvait le dépanner, mais une famille se chargea de lui offrir un copieux pique-nique, pour qu'il puisse aller jusqu'à sa prochaine étape.



Lecture du discours par le Maire

Traversée de Sainte-Fauste :

En prélude au barbecue, la mairie a organisé la Traversée de Sainte-Fauste. Deux parcours étaient proposés : un de 6 kilomètres passant le long de La Paluette par le nouveau chemin dit du Riau et un de 12 kilomètres, qui se prolongeait vers les Ebeaupins avec un retour par la route de La Tremblaire. Un ravitaillement était organisé à La Godinerie pour donner du courage aux marcheurs, qui terminaient leur parcours entre 11 heures et 12 heures dans le jardin de la salle multi-activités où les attendaient un vin d'honneur. Rappelons que cette marche est gratuite, ouverte à tous, petits et grands, et notamment aux habitants de la commune puisqu'elle a pour but, en plus d'être un moment de rencontre convivial, de faire connaître les chemins et donc le territoire de la commune. La marche est suivie d'un repas organisé par le Comité d'Animation de Sainte-Fauste. Ces deux manifestations, si elles se complètent, sont indépendantes l'une de l'autre. Si vous le désirez, vous ne pouvez participer qu'à une seule de ces activités.



Un ravitaillement apprécié

ASSOCIATIONS : COMITE D'ANIMATION DE SAINTE-FAUSTE

Assemblée générale :

L'assemblée générale du Comité d'animation a eu lieu le vendredi 13 juin 2008

Les responsabilités ont été redéfinies :

Président	Félix MINATCHY
Vice Présidente	Jacqueline MENARD
Secrétaire	Fabienne TIBAUT
Trésorière	Nicole AUGÉ

Pique-nique :

La traversée de Sainte Fauste organisée par la commune

suivie d'un barbecue simplifié du fait des travaux de restructuration de la salle multi-activités s'est déroulée le 06 juillet sous un beau soleil, malgré les quelques gouttes du matin.

Le comité avait dressé une toile de tente pour les participants désireux de s'asseoir à l'abri, mais la plupart d'entre nous s'installèrent sur la pelouse. L'après-midi s'est poursuivie selon les souhaits de chacun par une partie de pétanque, ou une conversation entre amis.

MANIFESTATIONS A VENIR

1918-2008 : A l'occasion du 90ème anniversaire de l'armistice, mettant fin à la guerre 1914-1918, nous souhaitons commémorer la date du 11 novembre avec la participation du plus grand nombre d'habitants de la

commune. Nous vous invitons, à cet effet, le mardi 11 novembre à 11 heures au monument aux morts de Sainte-Fauste.

VIE DE LA COMMUNE

DIVERS

Voyage de Yann à Londres :

Pratiquement tous les élèves de 6^e partaient pour le voyage de 5 jours à LONDRES.

Je ne sais plus quand c'était exactement mais c'était vers Noël avant les vacances.

Nous devions partir le soir après l'école, un lundi plus précisément, donc le jour-J nous attendions, à la place, comme prévu mais le car s'était trompé d'endroit.

Bref, quand tout ça s'est arrangé, il y eut quelques problèmes de carte d'identité, de papiers en tous genres...

Mais quand nous sommes partis, les profs nous ont obligés à dormir mais on n'en avait pas envie.

À l'arrivée à Calais, nous sommes allés dans le Ferry, vers Douvres.



Le Ferry, vers l'Angleterre

Je ne sais pas pourquoi mais j'ai envie de vous parler tout de suite de ma famille où j'étais hébergé.

Alors en fait ma famille est venue nous chercher mes deux camarades et moi. On est arrivé chez eux – un voisin avait un Mickey géant dans son jardin – on a regardé les dessins animés mais en anglais !

On a été logé 2 nuits. Et on a mangé des choses que j'en ai encore le goût à la bouche ! Miam !

Le soir, on jouait à la « Wii » je ne sais pas si vous connaissez.

On a visité l'abbaye de Westminster. Vous savez l'église avec plein de tombes à l'intérieur. Le reste des visites était plus intéressant : le British Museum, la tour de Londres avec les bijoux de la Reine d'Angleterre, Big Ben, la grande roue, la relève de la garde

mais le mieux c'était la famille anglaise et puis j'ai découvert le pack lunch ; c'est comme un mini pique-nique dans une poche en plastique, je pensais que c'était mieux que ça. Et le Mac Do anglais est très... anglais !!!



Le Tower Bridge sur la Tamise by night, of course

Ensuite, on a repris le ferry et le bus pour revenir à Châteauroux.

RAPPEL :

Yann, dont les aventures figurent ci-dessus, a pu bénéficier de l'aide de la commune pour effectuer ce voyage scolaire. Il est peut-être utile d'en rappeler les principes. La mairie peut verser une aide, aux familles qui en font la demande, pour des voyages organisés par les établissements scolaires. La participation s'élève à 60 euros pour les voyages à partir de 4 jours et 30 euros pour les voyages plus courts. Elle est engagée dans la limite de la somme restant à la charge des parents. Il faut amener une attestation d'inscription à la mairie, mentionnant tous les renseignements nécessaires (date, coût, ...) et un RIB de la famille. Toutefois, il est préférable que la somme soit versée directement à l'établissement organisateur du voyage. Dans ce cas, la mairie prendra contact pour avoir les références bancaires permettant d'effectuer le virement ; la famille, dans ce dernier cas, n'a pas à avancer la participation de la mairie.

ASSOCIATIONS : DONNEURS DE SANG SAINTE-FAUSTE/THIZAY

Les manifestations des donneurs de sang, assemblée générale, marche et repas, se sont déroulées sur le début de l'année. La kermesse de fin août n'a plus lieu, appel est lancé pour qu'une nouvelle équipe reprenne son organisation en main.

Dons du sang 4^{ème} trimestre 2008 :

Lundi 20 octobre à Ambrault de 16h à 19h

Lundi 22 décembre à Neuvy-Pailloux de 16h à 19h

VIE DE LA COMMUNE

INTER-ASSOCIATIONS : TELETHON

Le Téléthon 2007 à SAINTE-FAUSTE a rapporté 910,50 Euros. Les ventes d'objets de décorations de Noël et de sapins ainsi que la vente à domicile des croissants ayant connu un franc succès, l'opération sera renouvelée cette année.

Le Téléthon 2008 aura lieu cette année les 6 et 7 décembre. Vous pourrez, si vous ne l'avez pas encore fait découvrir la salle multi-activités à cette occasion.

En effet, les objets décoratifs seront en vente dans la nouvelle salle le samedi et le dimanche, les horaires vous seront communiqués un peu plus tard. Si vous désirez confectionner des objets, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie. Des demi-journées de fabrication sont prévues, enfants et plus grands seront les bienvenus.

Egalement, si vous avez un savoir-faire et que vous voulez animer un atelier de fabrication ou donner une de vos œuvres (peinture, perles, sculpture, ...), n'hésitez pas à contacter la mairie.

Concernant les sapins, des nordmann sans racines de différentes tailles seront en vente. Il est conseillé de réserver son sapin afin de pouvoir acheter la taille qui vous convient. Des imprimés pour la réservation seront bientôt distribués dans les boîtes à lettres.

Comme les autres années, des croissants seront vendus à domicile en porte à porte le samedi matin. Si vous n'êtes pas là ou êtes encore endormis, contactez la mairie afin de réserver vos croissants. Il en va de même si vous souhaitez faire partie des équipes vendeuses de croissants.

BANQUET DES ANCIENS

Comme chaque année, la commune a organisé le banquet des anciens, permettant au Conseil Municipal, au personnel communal et aux personnes dont l'âge est d'au moins 65 ans dans l'année à condition qu'elles soient domiciliées à titre principal ou secondaire sur la commune de se réunir autour d'un repas.

Cette année, pour cause de travaux de la salle des fêtes, la rencontre a eu lieu à Vouillon au restaurant l'Écu le 5 avril dernier.

Au menu : Cassolette de queues d'écrevisses sauce Nantua Escalope de ris de veau sauce Champagne accompagnés de Pommes pin, de Champignons et de Fagots d'haricots verts, suivis d'une Salade aux Noix

Quant au dessert, un gâteau appelé le Villatte, il a régalé les convives.

Cette manifestation, à destination des plus anciens de la commune, leur permet de se rencontrer pour ceux qui ne se connaissent pas, de se remémorer quelques souvenirs pour ceux qui sont originaires de la commune. Pour les conseillers et le personnel, ce repas permet de mieux connaître la population et l'histoire de notre commune à travers les anecdotes racontées par ceux qui les ont vécues tout au long de leur vie.

Mais ce banquet est surtout un moment de convivialité qui s'est terminé fort tard dans l'après-midi en chanson et au son de la vielle.



VIE DE LA COMMUNE

ASSOCIATIONS : LOISIRS EN CHAMPAGNE BERRICHONNE

L'association Loisirs en Champagne Berrichonne (Loisirs en Champagne Berrichonne en raccourci) regroupe les 16 communes constituant la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne basée à Neuvy-Pailloux. Elle est constituée de 16 délégués, chacun d'eux représentant sa commune. Le but de cette association est de favoriser les activités culturelles et sportives sur le territoire de la communautés et notamment à destination des enfants sous la forme de journées découvertes.

A raison d'une ou deux journées par an, les enfants jusqu'à 16 ans peuvent s'initier pour un coût modeste de l'ordre de deux euros à une activité, souvent sur une structure du territoire. Cette année, deux journées ont été prévues. La première a rassemblé plus de 100 enfants, car le "sujet" passionne beaucoup nos jeunes : le chien, dit "le meilleur ami de l'homme", dans des démonstrations d'agility, c'est-à-dire des parcours avec obstacles et de comportement divers dont l'obéissance. Le but de la journée était d'admirer les chiens dans leurs exhibitions, puis de savoir comment se comporter avec eux : le dressage des chiens commence par dresser le maître ! Les enfants ont accompagné les chiens dans les diverses démonstrations et nous allons bientôt voir les retombées dans notre village ! Cette journée nous a été offerte par le Club d'agility de Villedieu-sur-Indre.

La seconde journée était la découverte de la faune et la flore en forêt de choeur. La forêt est partout à notre porte, mais elle nécessite des explications pour certains. Plus de 60 enfants et leurs parents s'étaient déplacés et c'est l'office National de la Forêt, (ONF) représenté par deux personnes qui ont pris en charge les enfants, suivis de leurs parents. En effet, les adultes



étaient également intéressés par les explications. La découverte s'est déroulée sous forme de jeux : l'ouïe, en cherchant à entendre les chants des oiseaux et les bruits des feuilles, le toucher en essayant de différencier différentes écorces des arbres. Et bien sûr, la vue pour reconnaître les différentes feuilles d'arbres, dé-

couvrir les animaux et leurs traces, les insectes et les oiseaux connaître l'âge des arbres, profiter des couleurs et informer les enfants sur le fonctionnement et l'équilibre de la forêt. L'après-midi des jeux de reconnaissance de feuilles d'arbres ont permis aux plus attentifs de gagner des posters d'animaux et d'oiseaux.

Une autre facette de Loisirs en Champagne berrichonne est d'organiser des soirées "à thème", pour que tous, petits et grands, puissent passer une soirée détente autour d'un repas et profiter d'un spectacle. Il y a eu une soirée berrichonne, une soirée magie, une soirée jazz-Nouvelle-Orléans et cette année la soirée bretonne.

Les 5 et 6 avril 2008, l'association Loisirs en Champagne Berrichonne, en partenariat avec plusieurs associations de Thizay, recevait un groupe de Ploëmel, en Bretagne. Le vent de Bretagne a commencé à souffler le samedi midi, avec une dégustation d'huîtres, d'andouille de Guéméné et de quatre-quarts, le tout arrosé de muscadet* et bien entendu de cidre*. Le car et les bretons sont arrivés sur ces entrefaites et les danses ont agrémenté cette ambiance bretonne.

Le soir, à Neuvy-Pailloux avait lieu la soirée BREIZH, où chacun pouvait admirer les magnifiques costumes. Le repas était entrecoupé de danses que tous les convives pouvaient, entre les crêpes, le poulet au cidre et le Kouin-amman découvrir pour certains, et pour d'autres se perfectionner dans cet art.



Le lendemain, nos infatigables amis, qui souhaitent animer la messe à Thizay, étaient en place à 10h30, malgré deux heures d'habillage, pour faire honneur à la paroisse, avec costumes et chants bretons.

Pour les remercier, un apéritif breton* était offert à tous à la fin de la messe, et pour ceux qui le désiraient un repas "moules-frites" et far breton suivait, toujours arrosé de cidre* : Bretagne oblige. Plus de cent personnes ont participé à ce repas. La séparation fut difficile et le car est parti un peu plus tard que prévu, mais il fallait être raisonnable, il y avait plus de 6 heures de routes pour eux ! Merci et peut-être à une prochaine fois.

La prochaine soirée à thème aura lieu au printemps 2009. Vous aurez des dépliants dans vos boîtes à lettres.

* : à consommer avec modération

VIE PRATIQUE

Conseil Municipal :

Suite aux dernières élections municipales, voici une présentation succincte des conseillers.

La municipalité :

Le Maire : Jean-Marc BRUNAUD, 6 Chemin des Mésanges à Ablenay, né le 31/05/1959 à Paris 15^{ème}, responsable informatique ;

La 1^{ère} Adjointe : Nicole AUGÉ née GOURQ, 22 Rue du Château à Sainte-Fauste, née le 18/08/1947 à Blayelles-Mines, retraitée ;

Le 2nd Adjoint : Roger SEMION, Ventadoux, né le 09/08/1939 à Bretagne, retraité ;

Le 3^{ème} Adjoint : Alain PERESSINI, 5 Rue des Pommiers à Sainte-Fauste, né le 23/03/1954 au Maroc, directeur d'école paramédicale ;

Les conseillers :

Marinette BOUCAULT, née GODARD, 15 Chemin des Bouvreuils à Ablenay, née le 02/03/1950 à Châteaoux, Exploitante agricole ;

Michel MARCELOT, 7 Rue de La Paluette à Sainte-Fauste, née le 21/04/1954 à Châteaoux, couvreur ;

Patrick LAPLAINE, 5 Rue de La Paluette à Sainte-Fauste, né le 03/05/1965 à Issoudun, couvreur ;

Sylvie MOREAU, 12 Route d'Ardentes à Ablenay, née le 10/08/1959 à Châteaoux, cadre administratif ;

Vincent CUISNIER, 15 Route d'Ardentes à Ablenay, né le 11/08/1963 à Saint-Nazaire, Informaticien ;

Elisabeth De SAINT POL, née TREGUIER, La Tremblaire, née le 21/10/1956 à Saint-Brieuc, sans profession ;

Karine DESFOUGERES, née CRON, 19 Chemin des Mésanges à Ablenay, née le 06/10/1972 à Châteaoux, opératrice de ligne.

Inscription sur les listes électorales :

Vous pouvez compléter l'imprimé de demande d'inscription tout au long de l'année sur les listes électorales. Par contre, la commission communale qui statue sur la légitimité de votre demande se réunit à partir du 1er septembre. Votre inscription validée, elle entrera en vigueur à partir du 1er mars de l'année suivante. Ainsi, un nouvel arrivant peut demander son inscription le 1er juin 2008 ; la commission se réunira par exemple, le 15 octobre 2008 et validera son inscription ; il sera inscrit sur les liste à compter du 1er mars 2009. A noter que les jeunes qui atteignent 18 ans n'ont aucune démarche à effectuer s'ils ont été recensés (au niveau militaire) à 16 ans dans la même commune. Un jeune arrivé à Sainte-Fauste entre 16 et 18 ans sera inscrit d'office dans la commune où il a été recensé ; il devra donc, pour voter à Sainte-Fauste, faire la même démarche que tout nouvel habitant souhaitant s'inscrire sur les listes électorales.

Recensement militaire :

Tout jeune qui atteint 16 ans doit venir à la mairie dans le trimestre suivant son anniversaire afin de se faire recenser. Il devra être muni du livret de famille de ses parents afin de compléter un imprimé. La mairie lui délivrera une attestation de recensement qui lui permettra de se présenter à divers examens scolaires et s'inscrire éventuellement pour la conduite accompagnée.

Recensement :

Le recensement a lieu tous les 5 ans. Celui de Sainte-Fauste ayant été effectué en 2004, l'opération sera renouvelée en 2009. La secrétaire de mairie, Catherine GABILLAUD, se rendra dans chaque domicile entre le 15 janvier et le 14 février prochain. Elle vous remettra un bulletin par logement et un bulletin individuel par habitant. Elle pourra également vous aider à compléter tous ces imprimés.

Outre une "image" de la population de Sainte-Fauste, le recensement permet de bénéficier (ou non) de diverses dotations de l'Etat.

Urbanisme :

Demande d'urbanisme :

Depuis le 1er octobre 2007, de nouveaux imprimés sont apparus. La règle reste la même : pour une modification de façade (changement de couleur des volets, pose de Vélux,...) ou pour une construction jusqu'à 20m² (appentis, abri de jardin) une déclaration préalable accompagnée de pièces justificatives est à déposer à la mairie. Pour toute construction supérieur à 20m², un permis de construire est obligatoire. La mairie transmet ensuite les dossiers à la DDE. Certaines demandes peuvent atteindre un délai d'instruction maximum de 3 mois. Attention donc à bien anticiper vos travaux afin d'avoir la réponse des services d'urbanisme le jour où vous voulez commencer vos travaux. N'oubliez pas non plus qu'un affichage doit être fait sur les lieux des travaux.

Clôtures séparatives :

Toute clôture en limite de propriété est soumise depuis le 1er octobre 2007, au dépôt d'une demande préalable (dossier à retirer en mairie) :

- Sur tout le territoire de la commune ;
- quels que soient les matériaux utilisés ;
- le long de la voie publique ;
- le long des propriétés privées riveraines.

Pour toutes ces demandes qui peuvent paraître un peu compliquées, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.